

St-Cierges, le 15 février 2022

Municipalité et Conseil Communal de
Montanaire

Pour une mobilité multimodale entre nos villages

Postulat

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Municipaux,

La mobilité douce est devenue au cours de ces dernières années une thématique largement débattue. Les moyens de déplacement ne se résument plus à la voiture individuelle ou aux transports publics, mais les moyens de locomotion tels que le vélo ou la simple marche à pied ont repris une importance non-négligeable. L'essor des vélos électriques, mais aussi l'empreinte environnementale que laissent les moyens de transport thermiques n'y sont pas non plus étrangers.

Depuis 2013, nos villages sont réunis sous une seule commune, mais physiquement, il est encore compliqué de se déplacer entre eux sans emprunter un moyen de transport motorisé. Prenez la route entre Peyres-Possens et Thierrens, il est difficile, voire dangereux, de venir à vélo et encore plus accompagné d'un enfant.

En discutant avec certaines personnes de nos villages, ou au sein de ce Conseil ainsi de la Municipalité, tous sont unanimes sur le fait que se déplacer entre nos villages avec autre chose qu'une voiture est compliqué.

Je me suis intéressé à la mobilité dans le Canton de Vaud et j'ai découvert qu'une page internet y est consacrée. Elle s'intitule « Mobilité multimodale ». Il est intéressant de lire que « *Les communes hiérarchisent leur réseau communal en cohérence avec le réseau cantonal, selon les fonctions dévolues à chaque axe.* » ainsi que « *L'aménagement du réseau routier répond aux besoins de tous les modes de transport.* ». La responsabilité de la planification du réseau pour tous les modes de transport est dès lors de la compétence de la commune. D'autre part, il est écrit que « *La planification des réseaux piétonniers et cyclables à usage quotidien et de loisirs est réalisée par les communes.* » et dans les recommandations « *La commune peut interpellier la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour tout renseignement complémentaire.* ».

Dès lors, je soumetts au Conseil ce postulat, afin d'élaborer un projet qui permette de relier nos villages, au cours des prochaines années, par des chemins praticables et sécurisés (non pas de simples bandes cyclables) par tout moyen de transport de « mobilité douce », y compris pour les personnes à mobilité réduite (vélo, chaise roulante, déambulateur, marche à pied, poussette, etc...).

En espérant que mon postulat soit accueilli favorablement par le Conseil et la Municipalité, je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Flavian STOLL

